



<http://www.corsicamea.fr/>

**Le petit Journal**  
12 janvier 1932

**APRES VINGT-SIX ANS DE MAQUIS**  
**LE BANDIT SIMON ETTORI**  
**s'est constitué prisonnier**

Ajaccio, 11 Janv. — Simon Etori le doyen des bandits corses, âgé de 56 ans, s'est constitué prisonnier, ce soir, à 15 heures, à Mocacroce, entre les mains du procureur de la République Giudicelli, qui avait préparé cette reddition et était allé le recevoir, accompagné du contrôleur général de la Sûreté Duclaux, arrivé récemment en Corse et du commissaire Natali.

Etori gardait le maquis depuis 26 ans, à la suite d'un meurtre pour une question d'intérêt commis à Pila-Canale. Par la suite, il eut une rencontre avec la gendarmerie où il blessa un gendarme. Depuis, il donna l'exemple de la discrétion et du désintéressement et l'on n'eut plus rien à lui reprocher.

Etori a été transféré ce soir à Ajaccio et a choisi comme défenseur M<sup>r</sup> Campinchi, du barreau de Paris.

**Jean Simon ETTORI**



**Paris Soir**  
08 juillet 1932

**Le bandit Etori, accusé**  
**de plusieurs crimes,**  
**comparaît aux Assises**  
**de Bastia**

(De notre correspondant particulier)  
Bastia, 7 Juillet.

Le bandit Simon Etori, qui s'était constitué prisonnier après avoir gardé 26 ans le maquis, a comparu aujourd'hui devant la cour d'assises de Bastia. Ce procès passionne toute la ville, car le passé du bandit est, comme on le sait, fort chargé. Aussi la salle des assises était-elle comble de bonne heure.

On reproche en effet à Etori un certain nombre d'assassinats, des vols à main armée et plusieurs tentatives de meurtre sur des agents de la force publique. Il a d'ailleurs déjà été condamné à mort par contumace.

**L'assassinat de l'aubergiste Lenzi**

Voici le premier chef d'accusation auquel il devra répondre. Antoine Lenzi, aubergiste à Pila-Canale, ayant réclamé devant le juge de paix à un nommé Casalta une somme de 40 francs, obtint gain de cause par une sentence du 5 février 1906.

Or, dans la soirée du 3 mars de la même année, Antoine Lenzi, sa femme et ses deux filles se tenaient dans la salle d'auberge lorsque, vers 23 heures, trois étrangers, armés de fusils, pénétrèrent dans la pièce. Deux d'entre eux demeurèrent dans la maison et le troisième se mit en faction devant la porte.

Le chef de la bande demanda alors à Lenzi :

— Combien Casalta te doit-il ?

— 50 francs au total, déclara Lenzi.

Le bandit présenta à l'aubergiste un papier en lui disant :

— Signez ceci et vous serez payé sur le champ.

Lenzi signa.

— Maintenant je vais vous payer, lui dit l'étranger.

Et, par deux fois, il lui déchargea son arme en pleine poitrine. Lenzi fut tué. Ses deux filles, ainsi qu'un témoin, Antoine Casabianca, furent blessés.

Le lendemain même, les trois bandits étaient identifiés et deux d'entre eux Charles Etori et Bernardin Taffanelli, furent arrêtés. Mais Simon Etori réussit à s'enfuir.

Il fut ensuite établi que le trio avait agi pour le compte des époux Casalta. Le 3 juin 1913, Simon Etori fut condamné à mort par contumace.

**Le meurtre d'un gendarme**

Trois ans après, le 8 février 1916, le brigadier Andreucci et son collègue Dussert réclamèrent, aux environs de Bonifacio, à un individu suspect, ses papiers d'identité. Le livret militaire semblant irrégulier, le brigadier invita l'homme à le suivre jusqu'à Tivarello. Soudain, l'inconnu s'arma d'un revolver et blessa grièvement le brigadier. Désarmé par le gendarme Dussert, il parvint à prendre la fuite.

C'était encore Simon Etori lui-même. On l'apprit aussitôt, car sur la plaque de l'arme que le bandit avait dû abandonner, était gravé son nom.

Le dangereux bandit devait déjà rendre compte de ses tristes exploits à la dernière session d'assises de mai. L'affaire avait été renvoyée pour cause d'indisponibilité de son défenseur, M<sup>r</sup> Campinchi, retenu au Palais. M<sup>r</sup> Campinchi étant à nouveau dans l'impossibilité de se rendre en Corse, l'accusé est défendu aujourd'hui par deux avocats du barreau de Bastia.

C'est l'avocat général Orsatelli qui occupe le siège du ministère public.